

## Procès-verbal de Conseil municipal du 31 mars 2022

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence d'Alain DE CHABANNES, Maire.

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BUSSON David, LE LUEL Rémy, BURBAN Murielle, ISSERT Cécile, LE BRETON Bernard, RENAUD Mickaël, COLLIAS Marie-Thérèse, JOSSE Sandra, MELLIER Arnaud, GRU Alain, FUZEAU Nadine, BRAUD Jérémie, NEVE PIQUET Géraldine.

Absents excusés :

Date de convocation : 24 mars 2022

Mme COLLIAS Marie-Thérèse est nommée secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

### Adoption à l'unanimité des membres présents du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2022

<b>102022</b>	<b>BUDGET Commune : Approbation du compte de gestion du receveur</b>
---------------	--

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

<b>112022</b>	<b>BUDGET Assainissement : Approbation du compte de gestion du receveur</b>
---------------	---

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

<b>122022</b>	<b>BUDGET Commerces : Approbation du compte de gestion du receveur</b>
---------------	--

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

<b>132022</b>	<b>BUDGET Lotissement : Approbation du compte de gestion du receveur</b>
---------------	--

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

<b>142022</b>	<b>BUDGET Commune : Approbation du compte administratif</b>
---------------	---

Après présentation du compte administratif par M. BUSSON David, premier adjoint.

M. Alain de Chabannes, maire, s'étant retiré, il laisse la présidence à M. BUSSON David premier Adjoint pour le vote du compte administratif,

Monsieur le 1er adjoint propose aux membres du conseil d'approuver les comptes 2021 (résultat cumulé) ci-dessous conformes à la comptabilité du receveur :

	<b>CA 2021</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Résultat cumulé</b>
Dépenses de fonctionnement =	-458 999.58 €		-458 999.58 €
Recettes de fonctionnement =	574 693.96 €		574 693.96 €
Dépenses d'investissement réalisées =	-174 200.95 €		-174 200.95 €
Recettes d'investissement réalisées =	197 593.65 €	50 045.11€	247 638.76 €

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2021 du budget Commune.

<b>152022</b>	<b>BUDGET Assainissement : Approbation du compte administratif</b>
---------------	--

Après présentation du compte administratif par M. BUSSON David, premier adjoint.

M. Alain de Chabannes, maire, s'étant retiré, il laisse la présidence à M. BUSSON David premier Adjoint pour le vote du compte administratif,

Monsieur le 1er adjoint propose aux membres du conseil d'approuver les comptes 2021 (résultat cumulé) ci-dessous conformes à la comptabilité du receveur :

	<b>CA 2021</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Résultat cumulé</b>
Dépenses de fonctionnement =	- 41 578.19 €		- 41 578.19 €
Recettes de fonctionnement =	54 884.34 €		54 884.34 €
Dépenses d'investissement réalisées =	-61 367.38 €		-61 367.38 €
Recettes d'investissement réalisées =	38 941.18 €	3 552.62	42 493.80 €

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2021 du budget Assainissement.

<b>162022</b>	<b>BUDGET Commerces : Approbation du compte administratif</b>
---------------	---

Après présentation du compte administratif par M. BUSSON David, premier adjoint.

M. Alain de Chabannes, maire, s'étant retiré, il laisse la présidence à M. BUSSON David premier Adjoint pour le vote du compte administratif,

Monsieur le 1er adjoint propose aux membres du conseil d'approuver les comptes 2021 (résultat cumulé) ci-dessous conformes à la comptabilité du receveur :

	<b>CA 2021</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Résultat cumulé</b>
Dépenses de fonctionnement =	- 5 813.84 €		- 5 813.84 €
Recettes de fonctionnement =	8 528.04 €	5 492,40 €	14 020.44 €
Dépenses d'investissement réalisées =	- 1 800.00 €		- 1 800.00 €
Recettes d'investissement réalisées =	513.00€	3 578,62€	4 091.62 €

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2021 du budget Commerces.

<b>172022</b>	<b>BUDGET lotissement : Approbation du compte administratif</b>
---------------	---

Après présentation du compte administratif par M. BUSSON David, premier adjoint.

M. Alain de Chabannes, maire, s'étant retiré, il laisse la présidence à M. BUSSON David premier Adjoint pour le vote du compte administratif,

Monsieur le 1er adjoint propose aux membres du conseil d'approuver les comptes 2021 (résultat cumulé) ci-dessous conformes à la comptabilité du receveur :

	<b>CA 2021</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Résultat cumulé</b>
Dépenses de fonctionnement =	- 336 738.11€		- 336 738.11€
Recettes de fonctionnement =	370 757.73€	85 268.27€	456 026.00€
Dépenses d'investissement réalisées =	-269 206.36€	-207 992.01€	-477 198.37€
Recettes d'investissement réalisées =	331 252.93 €		331 252.93€

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2021 du budget Lotissement de CHABANNES.

<b>182022</b>	<b>Affectation des résultats budget commune</b>
---------------	---

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation de résultat du fonctionnement 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT CA 2021(-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021 dépenses - recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	50 045,11	0,00	23 392,70	0,00	0,00	73 437,81
FONCT	77 083,08	77 083,08	115 694,38	0,00	0,00	115 694,38

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT Global cumule au 31.12.2021</b>	189 132.19
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	95 694,38
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	20 000,00
Total affecté au c/1068	95 694,38
<b>Déficit global cumule au 31/12/2021</b> Déficit à reporter	0

#### **192022 Affectation des résultats budget assainissement**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation de résultat du fonctionnement 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT CA 2021(-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021 dépenses - recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	3 552,62		-22 426,20	0,00		-18 873,58
FONCT	8 180,68	8180,68	13 306,15	0,00		13 306,15

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Déficit Global cumule au 31.12.2021</b>	-5 567,43
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	13 306,15
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	13 306,15
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00
Total affecté au c/1068	13 306,15
<b>Déficit global cumule au 31/12/2021</b>	-5567,43
Déficit à reporter	-18 873.58

<b>202022</b>	<b>Affectation des résultats budget commerces</b>
---------------	---

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation de résultat du fonctionnement 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSE MENT CA 2021(-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021 dépenses - recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	3 578,62		-1 287,00			2 291,62
FONCT	5 492,40		2 714,20			8 206,60

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT Global cumule au 31.12.2021</b>	10 498,22
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	8 206,60
Total affecté au c/1068	0
<b>Déficit global cumule au 31/12/2021</b>	0
Déficit à reporter	

Les différents ratios de la commune se sont améliorés. Néanmoins au vu des investissements conséquents prévu cette année notamment pour la station, La commune devra priorisée ses investissements.

<b>212022</b>	<b>Avenant convention école privée</b>
---------------	--

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé la mise en place d'un contrat d'association avec l'école Saint - Gildas (contrat N° 248 CA conclu le 13 janvier 2003 entre l'Etat et l'école primaire privée mixte, avec effet à la rentrée scolaire 2002-2003).

Il demande alors au conseil de fixer la participation aux frais de fonctionnement de l'école st Gildas, par avenant à la convention à passer pour l'année 2022.

Monsieur le Maire propose de :

- de fixer le montant du versement à 68 000€, soit un montant 426.65 € par élève de classe élémentaire (au nombre de 73) et de 944.9885€ par élève de classe maternelle (au nombre de 39), pour l'année 2022, au vu d'une liste arrêtée des élèves présents au 31 décembre 2021.

Le montant sera inscrit au budget primitif 2022

Les membres du conseil après délibération et à l'unanimité des membres présents valident cette proposition, donnent tout pouvoir au Maire à établir l'avenant à intervenir pour l'année 2022, et délégation de signature

<b>222022</b>	<b>BUDGET Primitif COMMUNE : BP 2021 -Taux d'imposition</b>
---------------	---

Monsieur le Maire expose :

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis cette année, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Commune par commune les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés.

Afin de corriger ces inégalités, un coefficient directeur sera institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019 SOIT 14.47%.

Pour ce qui relève des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé d'augmenter le taux sur la taxe foncière bâti de 2%, soit :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,77 % part communale et 15.26% part départementale soit 39.03%,

- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le taux ne change pas, soit : **57.68%**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts.

**CONSIDERANT :**

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties.

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ et à l'unanimité :**

- décide de modifier les taux et d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **39.03 %**,

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **57.68%**.

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

<b>232022</b>	<b>BUDGET Primitif COMMUNE : BP 2022</b>
---------------	--

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L.n°82-213, 02.03.1982, art.7)

Monsieur de Chabannes Alain, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget.

Les membres du conseil décident à l'unanimité d'adopter le budget primitif Commune de l'exercice 2022

	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	580 000.00 €	580 000.00 €
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	420 000.00 €	346 562.19 €
RESTES A REALISER (R.A.R)	0.0 €	0.0 €
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		73 437.81€
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	420 000.00 €	420 000.00 €
TOTAL	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €

Précise que le budget de l'exercice 2022 a été établi en conformité avec la nomenclature développée M14 pour le budget Communal.

<b>242022</b>	<b>BUDGET Primitif ASSAINISSEMENT : BP 2022</b>
---------------	---

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L.n°82-213, 02.03.1982, art.7)

Monsieur de Chabannes Alain, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget.

Les membres du conseil décident à l'unanimité d'adopter le budget primitif Assainissement de l'exercice 2022

	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	120 000.00€	120 000.00€



CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	67 335.76€	86 209.34€
RESTES A REALISER (R.A.R) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	18 873.58€	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>86 209.34€</b>	<b>86 209.34€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>206 209.34€</b>	<b>206 209.34€</b>

Précise que le budget de l'exercice 2022 a été établi en conformité avec la nomenclature développée M49 Développé pour le budget assainissement.

<b>252022</b>	<b>BUDGET Primitif commerces : BP 2022</b>
---------------	--

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L.n°82-213, 02.03.1982, art.7)

Monsieur de Chabannes Alain, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget.

Les membres du conseil décident à l'unanimité d'adopter le budget primitif Commerces de l'exercice 2022

	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>19 812.64</b>	<b>19 812.64</b>
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	15 278.10	12 986.48
RESTES A REALISER (R.A.R) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		2 291.62
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>15 278.10</b>	<b>15 278.10</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35 090.74</b>	<b>35 090.74</b>

Précise que le budget de l'exercice 2022 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 pour le budget commerces.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L.n°82-213, 02.03.1982, art.7)

Monsieur de Chabannes Alain, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget.

Les membres du conseil décident à l'unanimité d'adopter le budget primitif Lotissement de l'exercice 2022

	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	524 965.75	524 965.75
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	112 565.31	258 510.75
RESTES A REALISER (R.A.R)	145945.44	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	258 510.75	258 510.75
TOTAL	783 476.50	783 476.50

Précise que le budget de l'exercice 2022 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 pour le budget Lotissement.

### **Point sur les commissions**

#### **Commission travaux :**

<b>262022</b>	<b>Attribution du marché programme de voirie 2022</b>
---------------	---

Monsieur le Maire présente le résultat de l'appel d'offres du marché à procédure adaptée *Travaux de voirie – Programme 2022*

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a validé l'offre de l'entreprise : COLAS pour un montant de 51 429,83€ HT.

Après délibération, les membres du conseil valide à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres et autorise le maire à signer les contrats et toutes pièces afférentes à ce marché.

- Déchet

Suite au conseil communautaire, le choix de l'OBC s'est porté sur le scénario2 concernant les ordures ménagères (porte à porte pour les emballages et le papier et apport volontaire pour les déchets ménagers).

L'étude rentre dans la phase 3 qui a pour objectif d'affiner le scénario retenu. La communauté de communes a demandé un Pré-positionnement point déchets : les préconisations faites par le bureau d'étude, en accord avec celles de l'ADEME, sont d'une colonne de 5m3 pour 150 habitants. Certains emplacements peuvent évidemment compter plusieurs colonnes. Il faut compter un espace de 2.5mx2.5m pour un emplacement d'une borne. Les bornes n'ont pas la nécessité à être raccordées électriquement.

Concernant BOHAL 7 bornes seraient à installer, il est demandé de les prépositionner sur une carte avant le 7 avril afin d'étudier la faisabilité du nombre de bornes.

- Travaux station épuration : prochaine réunion le 5 avril 2022
- Travaux de la salle des sports : les panneaux de basket et leur nouveau câblage seront installés la 2<sup>e</sup> semaine des vacances de Pâques.
- Devis de voirie (clos des chênes, la Ville Glin et avenue du stade) auprès de BVTP validé pour un montant de 4602.50 € HT - 5523€ TTC.
- Atelier municipal : un rendez-vous est programmé avec l'architecte le 06/04/2022 pour avancer sur le dossier. M. BRAUD et M. LE LUEL assisteront au rendez-vous.

### Commission Culture sports loisirs

Renouvellement opération argent de poche : organisation à affiner (nombre de participants, taches, encadrants). Le conseil municipal propose de prendre contact avec les associations pour essayer de trouver des encadrants supplémentaires.

### Commissions intercommunales :

Les élus font part du constat de perdre leur temps en assistant aux commissions. Leur avis n'est pas suivi. Ils assistent à des présentations ...

Pour information, la cantine de Bohal est cantine test auprès de la chambre d'agriculture avec 2 autres commune d'OBV Ruffiac et St Guyomard (programme de formation, soutien dans l'accompagnement de la mise en place de la loi EGAlim).

### Questions diverses

- la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation -vendredi 22 avril 2022

Tour de garde des élections

Horaires	Pdt	1er tour présidentiel 10 avril 2022	2nd tour présidentiel 24 avril 2022	1er tour elections législatives 12/06/2022	2eme tour elections législatives 19/06/2022
8h – 10h30	pdt	Alain de chabannes	Alain de chabannes	Alain de chabannes	Alain de chabannes
	secrétaire	David	David	Bernard	Bernard
POUR LEGISLATIVE 18H?	assesseur1	Bernard	remy le luel	remy le luel	Sandra
8H-10H30	assesseur 2	Géraldine	Cécile	Nadine FUZEAU	remy le luel

<b>10h45 – 13h00</b>	<b>pdt</b>	Alain de chabannes	Alain de chabannes	Alain de chabannes	Alain de chabannes
	<b>secrétaire</b>	Murielle	Murielle	Marie T	David
<b>POUR LEGISLATIVE 18H?</b>	<b>assesseur1</b>	Cécile	Alain gru	JEANNETTE COTARD	Jérémy braud
10H30-13H00	<b>assesseur 2</b>	Nadine FUZEAU	sandra		Nadine FUZEAU
<b>13h00 – 16h00</b>	<b>pdt</b>	Alain de chabannes	Alain de chabannes	Alain de chabannes	Alain de chabannes
	<b>secrétaire</b>	Rémy le luel	Bernard	Sandra	Marie T
<b>POUR LEGISLATIVE 18H?</b>	<b>assesseur1</b>	Mickael RENAUD	Mickael RENAUD	Mickael RENAUD	Mickael RENAUD
<b>13H00-15H30</b>	<b>assesseur 2</b>	Alain gru	jeremy braud	Carole RENAUD	Cécile
<b>16h00 – 19h</b>	<b>pdt</b>	Alain de chabannes	Alain de chabannes	Alain de chabannes	Alain de chabannes
	<b>secrétaire</b>	Marie T	Marie T	Marie T	Murielle
<b>POUR LEGISLATIVE 18H?</b>	<b>assesseur1</b>	Arnaud M.	Arnaud M.	Bernard le breton	Arnaud M.
<b>15H30-18H00</b>	<b>assesseur 2</b>	Sandra	Géraldine	Nadine FUZEAU	Nadine FUZEAU

- Date du prochain conseil municipal le jeudi 5 mai 2022 à 19h30.

L'ordre du jour du jour étant clos la séance est levée.

## Délibérations du conseil municipal du 31 mars 2022

072022 Vente terrains rue des peupliers.....	9
082022 Contrat d'analyse du laboratoire d'analyse Inovalys.....	10
092022 Contrat d'honoraires pour les travaux de l'atelier communal.....	11
Signatures.....	12
102022 BUDGET Commune : Approbation du compte de gestion du receveur.....	13
112022 BUDGET Assainissement : Approbation du compte de gestion du receveur .....	14
122022 BUDGET Commerces : Approbation du compte de gestion du receveur .....	15
132022 BUDGET Lotissement : Approbation du compte de gestion du receveur.....	16
142022 BUDGET Commune : Approbation du compte administratif .....	17
152022 BUDGET Assainissement : Approbation du compte administratif.....	18
162022 BUDGET Commerces : Approbation du compte administratif.....	19
172022 BUDGET Lotissement : Approbation du compte administratif .....	20
182022 Affectation des résultats budget commune .....	21
192022 Affectation des résultats budget assainissement .....	22
202022 Affectation des résultats budget commerces .....	23
212022 Avenant convention école privée .....	24
222022 BUDGET Primitif COMMUNE 2022 -Taux d'imposition.....	25
232022 BUDGET Primitif COMMUNE : BP 2022.....	26
242022 BUDGET Primitif Assainissement : BP 2022 .....	27
252022 BUDGET Primitif commerces : BP 2022.....	28
252022 BUDGET Primitif lotissement : BP 2022 .....	29
262022 Attribution du marché programme de voirie 2022.....	p.30

### Signatures

DE CHABANNES Alain,

BUSSON David,

LE LUEL Rémy,

BURBAN Murielle,

ISSERT Cécile,

LE BRETON Bernard,

RENAUD Mickael,

COLLIAS Marie-Thérèse,

JOSSE Sandra,

MELLIER Arnaud,

GRU Alain,

FUZEAU Nadine,

BRAUD Jérémy,

NEVE PIQUET Géraldine,